

Séance du 29 Février 2016

Présents : MM. D.DRAUX, Bourgmestre ff. – Président
B.SIRAULT, B.GALLEZ, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, Echevins.
M. J.DONFUT, Président du CAS
MM. Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK,
P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONI,
V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, I.DUPONT,
F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, A.MALOU, E.HAMOUMI,
CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE, Conseillers
Communaux
M. Ph.WILPUTTE, Directeur Général.

M.le Bourgmestre ff. annonce l'ouverture de la séance et demande de bien vouloir excuser Mmes I.URBAIN & S.VANOVERSCHELDE qui sont souffrantes.
Il salue le retour de Mme A.WILPUTTE après trois mois de congé de maternité. Il l'a félicité ainsi que M.le Directeur Général, grand père de la petite Léa.

Echevine - Démission - Notification

Par son courrier du 27 novembre 2015, Madame Brigitte GALLEZ remet la démission de ses fonctions d'Echevine, en date du 29 février 2016 et ce, en application de l'Article L1123-11 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

M.le Bourgmestre ff. prend la parole :

« Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui est un jour particulier. En effet, quand une personne que vous avez côtoyée depuis plus de 35 ans décide de prendre sa retraite, c'est avec un petit pincement de cœur que nous devons accepter sa décision.

C'est pour cette raison que je voudrais mettre à l'honneur notre collègue et amie Brigitte Gallez qui vient de fêter son 60^{ème} anniversaire et qui souhaite mettre un terme à sa carrière politique, étant déjà pensionnée dans son secteur d'activités.

Chère Brigitte, au nom de mes collègues du Collège Communal, je voudrais t'adresser ces quelques mots et retracer ta carrière politique.

Tu es entrée pour la première fois au sein de ce Conseil le 1^{er} janvier 1983, et ce, à la suite du scrutin d'octobre 1982. Tu es venue bousculer, si l'on peut dire, les plans que nos aînés avaient prévus car pour ta première candidature, tu a reçu un nombre considérable de suffrages pour supplanter tes colistiers.

Aux élections suivantes, celle d'octobre 1988, tu fus à nouveau élue aisément tout comme pour celles d'octobre 1994. A l'issue de ces 3 mandats, il était temps pour toi d'accéder à des fonctions plus importantes. C'est ainsi que tu as rejoint le Collège Communal dès le 1^{er} janvier 2001 en assumant les compétences de l'Enseignement et des Affaires Sociales.

En 2007 et pendant 6 ans, tu as été désignée en qualité de Présidente au sein du Conseil de l'Aide Sociale. Et lors du dernier scrutin de 2012, tu as assumé, jusqu'à aujourd'hui, les compétences du PCS, de l'Emploi, du Logement et de la Jeunesse au sein de ce Collège Communal.

Tu as traversé toutes ces années en fournissant un travail de qualité au service de la population.

Tu as aussi, pendant toutes ces années côtoyé Max Audain, Bourgmestre jusqu'en 1991 et ensuite entretenu d'excellentes relations avec ses successeurs Didier Donfut et Gustave Carlier.

Avec Jean-Marc et moi depuis peu, tu as su t'adapter aux différents modes de fonctionnement de chacun de nous, c'est là aussi une forme d'intelligence.

De nature discrète, trop peut-être à certains moments, tu as toujours su peser le pour et le contre et, soit prendre les bonnes décisions, soit donner un avis pertinent sur les dossiers qui nous étaient présentés.

Ta formation d'universitaire a sûrement aidé à surmonter les défis que tu avais à relever. Ta passion pour les mathématiques n'a pas toujours servi dans les domaines qui t'étaient confiés mais toujours, tu as appréhendé les problèmes avec beaucoup de discernement.

Aujourd'hui, la boucle est bouclée !

Tu as quasiment fait le tour des compétences scabinales excepté le domaine des travaux mais tu vas pouvoir dès demain t'y intéresser en suivant l'avancement des travaux de ta nouvelle demeure.

Comme tu l'as écrit sur ton carton d'invitation pour ton anniversaire, il y a des bornes à ne pas dépasser. C'est de nouveau la voix de la sagesse qui a parlé. En effet, même si le moment est difficile à passer car on ne balaye pas autant d'années de cohabitation professionnelle d'un revers de la main mais, sache que, tu n'es pas seule, notre tour viendra aussi.

Dernièrement tu as aussi dû faire face à un grave problème de santé, problème que, par ta volonté et ta persévérance, tu as surmonté et nous espérons que ce n'était qu'un mauvais souvenir.

En tous les cas, chère Brigitte, je suis persuadé, tout comme mes collègues, que l'on pourra encore compter sur toi, notamment au sein de la Maison du Peuple de La Bouverie que tu n'as jamais cessé de mettre en évidence et de t'impliquer dans tous les mouvements associatifs sportifs ou culturels qu'elle accueille.

De par ta présence sur ce terrain, tu as toujours su écouter et guider les personnes qui se présentaient à toi en quête d'une aide quelconque. C'est cette qualité qui a fait ta force durant toutes ces années.

Le peu de temps libre qu'il te restait, tu l'as mis à profit pour tes escapades dans le monde entier. Grande animatrice de voyages, tu as parcouru divers continents, toujours en quête de découvrir et d'apprendre.

Je sais que par ton expérience, tu pourras encore nous apporter de bons conseils dans les différentes commissions et dans ce Conseil au sein duquel tu participeras jusqu'à la fin de la mandature.

Chère Brigitte, je voudrais encore une fois saluer ta carrière politique qui est un exemple à suivre pour tous les jeunes qui désirent s'investir dans la vie politique communale.

J'en terminerai en te disant merci Brigitte, merci pour ton travail, ton implication et , avec les personnes qui te sont les plus chères en ce monde, ta sœur Micheline et ton beau-frère Freddy, profite de ta retraite méritée !! »

Mme Fl.van HOUT s'associe à l'hommage témoigné à Mme B.GALLEZ qu'elle avait déjà côtoyé au CPAS au temps où elle en était la Présidente. Elle reconnaît en elle une personne aux grandes valeurs, toujours disponible. Par la suite, c'est au Collège Communal qu'elle a pu mesurer toute l'estime qui lui revient. Mme B.GALLEZ aura apporté tout au long de ces longues années de mandats politiques une incontournable expérience. Elle a toujours été de bons et judicieux conseils.

M.J.DONFUT consacrera quelques instants pour se faire l'écho pour l'accueil qu'elle lui a témoigné lors de son arrivée au poste de Président, pour les encouragements, l'aide également apportée. Il se fait également l'écho de l'institution qu'est le CPAS aux noms des Membres du Conseil et de l'ensemble du personnel qui, unanimement s'associent pour lui souhaiter une heureuse retraite. Mme B.GALLEZ aura, tout au long de sa très longue carrière politique, fait preuve de beaucoup d'investissements, de détermination tant au niveau communal qu'au CPAS.

M.Ph.DEBAISIEUX, au nom du Groupe CDH s'associe aux marques de sympathie et nombreux témoignages à l'égard de Mme B.GALLEZ. Il souligne que pour MM.STIEVENART, CEUTERICK, DRAUX et lui-même, cela fait donc 30 années qu'ils siègent tous au sein du Conseil. Il ajoute également une étroite collaboration lorsqu'il faisait partie du Collège lors de la mandature précédente. Mme B.GALLEZ est également la seule à avoir connu 5 Bourgmestres tout au long de ses mandats, très peu peuvent s'en orgueillir. Aujourd'hui, une nouvelle construction en cours et dès lors, une nouvelle voisine s'installera près de chez lui. L'occasion se présentera sans aucun doute de passer quelques heures ensemble lors de la Fête des Voisins. Il précise qu'elle ne quitte pas la vie politique ce soir puisque dès mars prochain, elle sera sur le banc en qualité de Conseillère Communale, il ne s'agit donc pas d'un « au revoir » mais bien d'un rendez-vous au mois prochain.

M.R.WASELYNCK félicite Mme B.GALLEZ pour avoir pris une retraite bien méritée. Il parlera en tant que citoyen en la définissant comme une personne au grand cœur, très accessible, simple et surtout, très sociale lorsqu'elle occupait le poste de Présidente du CPAS ainsi que celui d'Echevine. Il lui souhaite bon vent et une bonne santé.

M.M.DISABATO relève qu'il n'a pas eu l'honneur de siéger autant de temps. Il définit Mme B.GALLEZ comme une personne au grand cœur ; une personne avec laquelle, on peut, on sait discuter facilement. La retraite est une page qui se tourne mais s'est également une page à écrire. Ce soir, tous les hommages rendus sont amplement mérités. Il l'a remercié pour son investissement dans l'intérêt des personnes et pour son amour de la population.

M.J-M.DUPONT, au nom du Groupe PS s'associe à tout ce qui a été dit. Il rappelle la longévité des mandats que Mme B.GALLEZ a assumés. 30 années de présence au sein du Collège, du Conseil Communal dont 6 ans en qualité de Présidente du CPAS. Lors des dernières élections, elle avait pris l'option de quitter à mi-mandature et de passer le relais. Il souligne la persévérance dont elle a toujours fait preuve tout au long des années, il s'agit d'un exemple pour tout le monde. Il relève le militantisme qui l'habite et ce, tant pour la Commune de La Bouverie que pour la Maison du Peuple.

D'ici quelques mois, elle habitera à Eugies mais elle n'abandonnera pas pour autant La Bouverie et poursuivra son implication, son travail. Le parcours de Mme B.GALLEZ doit servir d'exemple pour tous les jeunes car il s'agit d'un don de soi au quotidien.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, B.GALLEZ, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, J.DONFUT, Ph.DEBASIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, I.DUPONT, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, A.MALOU, E.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

décide :

Article unique : de prendre acte de la démission de Mme B.GALLEZ en qualité d'Echevine et ce, à dater de ce 29 février 2016.

La délibération requise est adoptée.

Avenant au Pacte de Majorité – Adoption.

Madame Brigitte GALLEZ, ayant remis la démission de ses fonctions d'Echevine, en date du 29 février 2016 et ce, en application de l'Article L 1123-11 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

En conséquence, un avenant au Pacte de Majorité, émanant des groupes politiques P.S – MR a été déposé entre les mains du Directeur Général, en application de l'Article L1123-2 du CDLD,. Celui-ci présente Monsieur Arnaud MALOU, en qualité d'Echevin.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée :

- par 18 voix « Pour », à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, A.CEUTERICK, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, I.DUPONT, R.WASELYNCK, B.GALLEZ, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

- par 6 voix « Contre », à savoir :

Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, P.GIANGRECO, F.URBAIN, C.FONCK, F.DESPRETZ

- par 1 « Abstention », à savoir :

M.DISABATO

- vote l'avenant au Pacte de Majorité qui présente M.Arnaud MALOU, en qualité de 5^{ème} Echevin.

La délibération requise est adoptée.

Remplacement – Prestation de serment – Révision du tableau de préséance.

Suite à la démission de Madame Brigitte GALLEZ, en qualité d'Echevine, en date du 29 février 2016, il appartient au Collège Communal de proposer au Conseil Communal la désignation d'un nouvel Echevin et ce, en vertu de l'article L1123- 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

La prestation de serment a lieu en séance du Conseil Communal entre les mains du Bourgmestre ff, Monsieur Didier DRAUX.

Le tableau de préséance sera revu en conséquence

M.le Bourgmestre ff. invite M.A.MALOU à se présenter devant l'Assemblée et l'invite à prêter le serment requis par la Loi. Il le félicite, lui remet son écharpe d'Echevin et l'invite à rejoindre la table du Collège Communal.

M.R.WASELYNCK félicite M.A.MALOU pour sa désignation. Il espère qu'à son jeune âge, il puisse œuvrer tel son chef de groupe à Frameries qui est une bonne image de ce que le socialisme aurait toujours dû être avant que d'autres ne le ternissent. Qu'il n'oublie pas également que Frameries appartient aux framerisais de toute conviction politique et non à une même famille. Il lui souhaite bonne chance et surtout qu'il suive le chemin des sages et non celui de l'opportunisme.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité :

D.DRAUX, B.SIRAULT, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, I.DUPONT, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, B.GALLEZ, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

décide :

- de désigner un nouvel Echevin, à savoir : M.Arnaud MALOU
- de procéder à la prestation de serment de l'intéressé.
- de procéder à l'installation de l'intéressé dans ses fonctions.
- de revoir le tableau de préséance en conséquence.

La délibération requise est adoptée.

Attributions des Membres du Collège Communal – Communication.

Il est porté à la connaissance du Conseil Communal, la répartition des tâches entre les Membres du nouveau Collège Communal, à savoir :

<u>NOMS – PRENOMS</u>	<u>ATTRIBUTIONS</u>
Didier DRAUX Bourgmestre f.f	<ul style="list-style-type: none">• Police• Administration générale• Personnel• Communication• Logement• Environnement• Lutte contre les incivilités• Propreté publique• Développement stratégique local• Travaux – Espaces verts• Le Bien-être animal
Bernard SIRAULT 1 ^{er} Echevin	<ul style="list-style-type: none">• Etat Civil – Population• Cimetières• Temps libre• Tourisme• EPN• Agriculture• Développement rural

Isabelle URBAIN 2 ^{ème} Echevine	<ul style="list-style-type: none"> • Culture • Lecture publique • Mémoire, Groupements patriotiques • Enseignement artistique
Florence VAN HOUT 3 ^{ème} Echevine	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement • Petite enfance • Accueil extra-scolaire • Commerce - Entreprise
Pol BOUVIEZ 4 ^{ème} Echevin	<ul style="list-style-type: none"> • Finances • Patrimoine • Aménagement du territoire, Urbanisme • Rénovation urbaine • Mobilité • Energie
Arnaud MALOU 5 ^{ème} Echevin	<ul style="list-style-type: none"> • PCS - Jeunesse • Emploi • Vie associative • Sport
Julien DONFUT Président du CPAS	<ul style="list-style-type: none"> • Président du CPAS • Affaires sociales • Développement durable

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, I.DUPONT, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, B.GALLEZ, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

décide :

- de prendre acte de la répartition des tâches entre les Membres du Collège Communal.

La délibération requise est adoptée.

Commissions communales – Adaptation

En séance du 25 février 2013, le Conseil Communal a désigné les représentants du Conseil pour les différentes commissions communales.

En séance du 27 novembre 2014, le Conseil Communal, vu la nomination de Mr Jean-Marc DUPONT, Bourgmestre, en qualité de Député Wallon, en date du 16/06/2014, vu la désignation de Mr Didier DRAUX, Premier Echevin, en qualité de Bourgmestre f.f et vu la désignation de Mr Pol BOUVIEZ, en qualité de 5^{ème} Echevin, la Commission « Enseignement – Culture – Enseignement artistique – Petite enfance » a été adaptée.

Suite à la démission de Madame Brigitte GALLEZ, Echevine de la Jeunesse, de Emploi et du Logement en date du 29 février 2016 et en application de l'article L1123-11 du Code de la démocratie Locale et de la Décentralisation, son remplacement est assuré par Monsieur Arnaud Malou, Conseiller Communal, en qualité de 5^{ème} Echevin.

M.Ph.DEBAISIEUX rappelle la remarque qu'il a formulée lors de la Commission et demande que le décalage qui apparaît au niveau de la Commission des Finances – CPAS – PCS – Emploi – Sports – Tourisme et Temps Libre soit corrigé.

M.le Directeur Général confirme qu'il s'agit bien d'un décalage et que tout sera fait dans ce sens.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, I.DUPONT, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, B.GALLEZ, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

décide :

- de prendre acte des adaptations reprises ci-dessous :

Finances – CPAS – PCS – Emploi – Sports - Tourisme – Temps Libre.

Membres effectifs	Signatures	Membres suppléants	Signatures
Président : M. D. CICCONE			
B. GALLEZ			
T. LAPAGLIA		A.WILPUTTE	

A. CEUTERICK		CI.DUFRASNE	
V. RUSSO		E.HAMOUMI	
Gh. STIEVENART		Ph.DEBAISIEUX	
P. GIANGRECO		F.DESPRETZ	
F. URBAIN		S.VANOVERSCHELDE	
A. MURATORE			
M. DISABATO			
R. WASELYNCK			
Ph. WILPUTTE - Directeur Général			
Enseignement – Culture – Enseignement artistique – Petite enfance.			

Membres effectifs	Signatures	Membres suppléants	Signatures
Présidente : S. VANOVERSCHELDE			
I. DUPONT		A. WILPUTTE	
C. DUFRASNE		V. RUSSO	
A. CEUTERICK		D. CICCONE	
B.GALLEZ			
E. HAMOUMI		T. LAPAGLIA	
F. URBAIN		F. DESPRETZ	
Ph. DEBAISIEUX		Gh. STIEVENART	
A. MURATORE			
M. DISABATO			
M. R. WASELYNCK			
Ph. WILPUTTE - Directeur Général			

Police – Administration Générale – Commerce – Développement stratégique local.

Membres effectifs	Signatures	Membres suppléants	Signatures
Président : E. HAMOUMI			
V. RUSSO		D. CICCONE	
B.GALLEZ		T. LAPAGLIA	
A. WILPUTTE		I.DUPONT	
C. DUFRASNE		A. CEUTERICK	
Ph. DEBAISIEUX		Gh. STIEVENART	
F. DESPRETZ		P. GIANGRECO	
S. VANOVERSCHELDE		F. URBAIN	
A. MURATORE			
M. DISABATO			
R. WASELYNCK			
Ph. WILPUTTE - Directeur Général			

**Travaux – Aménagement du territoire – Urbanisme – Environnement – Énergie
Logement – Mobilité – Agriculture.**

Membres effectifs	Signatures	Membres suppléants	Signatures
Président : T. LAPAGLIA			
A.WILPUTTE		E. HAMOUMI	
A.CEUTERICK		V. RUSSO	
B.GALLEZ		CI. DUFRASNE	
D.CICCONE		I. DUPONT	
Gh. STIEVENART		Ph. DEBAISIEUX	
P.GIANGRECO		F. URBAIN	
F.DESPRETZ		S.VANOVERSCHELDE	

A.MURATORE			
M.DISABATO			
R.WASELYNCK			
Ph. WILPUTTE - Directeur Général			

La délibération requise est adoptée.

Présentation des comptes de l'exercice 2015, du rapport d'activités 2015, du budget 2016 et du plan d'actions 2016 de l'ASBL « ADL de Frameries »

En date du 4 juillet 2014, le Gouvernement wallon a décidé d'agréer l'ADL de Frameries pour une durée de 6 ans (renouvelable) à dater du 1^{er} janvier 2014.

En vertu des dispositions légales et réglementaires en la matière, l'ADL est tenue de remettre chaque année un rapport d'activités ainsi que les comptes annuels à la Division de l'Emploi et de la Formation professionnelle de la Direction générale de l'Economie et de l'Emploi du Ministère de la Région wallonne.

La Commune de Frameries, en tant que fondatrice de l'ASBL « ADL de Frameries » est membre de l'ASBL. L'Article 35 des statuts de l'ASBL indique que les comptes de l'exercice écoulé, le budget pour l'exercice suivant, le plan d'actions et le rapport d'activités doivent être communiqués au Conseil Communal annuellement préalablement à leur approbation par l'Assemblée Générale de l'ASBL.

Mme Fl.van HOUT rappelle quelques points importants qui font partie du rapport d'activités présenté. Ceux-ci ont d'ailleurs fait l'objet d'un long débat lors de la Commission où chacun a pu s'exprimer.

M.Ph.DEBAISIEUX, quant à lui, souligne que Mme Fl.van HOUT a relevé l'essentiel du travail réalisé par le service ADL. Il rappelle les Axes 3 et 4 aussi présentés lors de la Commission. Il remercie l'ensemble du travail réalisé par l'équipe de l'ADL car il s'agit vraiment d'un très important dossier.

M.M.DISABATO annonce que les informations communiquées sont loin d'être l'analyse qu'il en retient. Ici, il semble que tout est « beau ». Il remercie le service ADL pour les tâches menées et réalisées. Il reconnaît que des choses intéressantes sont faites. Mais, à côté de ceci, une grosse épine existe en ce qui concerne l'Epicentre. L'inauguration a eu lieu en 2014 et des cellules commerciales sont toujours vides ; il faut reconnaître que le projet de départ tarde vraiment.

Le Centre Commercial installé à La Bouverie n'est pas, pour lui, une bonne chose, il s'agit même d'une erreur. La cohérence était d'avoir une grosse enseigne pour attirer des autres commerces. Or, on prend tout ce qui se présente et on ne voit plus très bien où est la cohérence. La Société LIXON n'est pas respectueuse et à ce sujet, il y a lieu de prendre des mesures ; une démarche plus « politique » se doit d'être menée. Voici quelques temps, on parlait de taxer les commerces vides mais on tarde à mettre en œuvre l'idée. Une étude classe Frameries dans les centres commerciaux « médiocres ». A ce propos, on devrait obtenir l'étude qui a été menée afin de voir ce qui pourrait être fait. Voici plus d'un an, M.J-M.DUPONT appelait à patienter quelques mois alors qu'à ce jour, rien n'a bougé. Il regrette qu'une seule Commune avoisinante prenne des décisions. Une conférence des Bourgmestres existe et il y a lieu de demander une réunion à ce propos. Des nouvelles enseignes vont s'installer mais quelque part, elles nuisent à Frameries. Le développement commercial manque gravement à la Commune.

Une réelle concertation doit avoir lieu avec la Ville de MONS sous peine de rencontrer une vraie difficulté. C'est dommage car ici, tous les Groupes politiques vont dans le même sens visant à développer l'aspect commercial de la Commune.

Mme FI.van HOUT rappelle que les actions de l'ADL n'ont fait que s'amplifier au fil des mois ; l'ADL est très réactif. L'étude des commerces qui place Frameries en mauvaise position est interpellante. En réalité, l'étude en question date de 2012-2014 ; période durant laquelle les travaux étaient en cours et que l'Epicentre était en construction. L'Association Management de Centre Ville a été approchée à propos de la classification de la Commune et elle confirme que cette étude n'est pas équitable mais bien très superficielle. On a cité des chiffres sans savoir ce qu'il en était précisément. Il est certain que ce type d'étude ne fait pas du bien à Frameries.

M.le Bourgmestre ff. admet qu'avoir de grandes enseignes sur le territoire communal seraient une opportunité non négligeable. Néanmoins, quand les promoteurs sont venus faire des propositions, on ne pouvait pas les refuser. La société LIXON aurait dû apporter des enseignes mais à ce jour, il est vrai que les choses stagnent. A ceci s'ajoute que la conjoncture économique ne joue pas non plus en leur faveur.

M.J-M.DUPONT reconnaît qu'à ce jour, on ne peut pas être satisfait de la situation existante qu'il faut malgré tout déplorer. Cependant, on ne reste pas pour autant les bras croisés. L'ADL mène des actions et met sur pied des projets dans le cadre d'attractivité. La Ville de MONS obtient des crédits au FEDER afin de développer les maternités commerciales de son Centre-Ville, Soignies également.

Le Centre Commercial de La Bouverie ne vient en rien perturber celui de Frameries. Il souligne qu'IKEA rencontre aussi des critiques. Chose que personne ne pouvait s'imaginer. L'ouverture du site a généré 650 emplois dans la région. L'ADL poursuit un travail permanent. Un promoteur a peut être commis une erreur au départ c'est vrai car il existe une réelle difficulté à l'heure d'aujourd'hui d'obtenir un crédit auprès des banques.

Tout récemment, deux investisseurs étaient prêts à s'implanter mais la difficulté d'obtenir des fonds a joué en leur défaveur et donc, de la nôtre. La Région a légiféré un Décret mais elle doit trouver des formules pour valoriser les investissements. Au départ, la société LIXON espérait attirer des enseignes ; ça n'a pas été le cas et à ce jour, ils sont en train de revoir leur stratégie.

M.M.DISABATO dénonce que tout le monde est conscient que Frameries a besoin de ces enseignes. Il est indécent de dire que maintenant la responsabilité n'incombe qu'à la société LIXON. Toutefois, il existe bel et bien un réel problème avec la société en question. De plus, les permis socio économiques sont délivrés par le Ministre mais à un moment donné, si aucune démarche politique n'est entreprise, on n'arrivera jamais à rien.

M.le Bourgmestre ff précise que tout est fait pour ramener des commerces et ce, grâce aux projets qui sont menés.

M.J-M.DUPONT clôture le débat en ajoutant qu'on ne peut pas faire porter les responsabilités à la Ville de MONS en ce qui concerne les problèmes rencontrés à FRAMERIES.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONI, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, I.DUPONT, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, B.GALLEZ, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

décide :

Article unique : d'approuver les comptes de l'exercice 2015, le rapport d'activités 2015, le budget 2016 et le plan d'actions 2016 de l'ASBL « ADL de Frameries ».

La délibération requise est adoptée.

Marché de services en vue de la désignation d'un Architecte Conseil pour une durée de 3 ans - Approbation des conditions et du mode de passation

Dans la gestion courante de ses dossiers, la Commune a ponctuellement besoin de conseils, d'avis d'architectes, notamment dans le cadre de démolitions, de réhabilitations d'immeubles, d'études de faisabilité, d'études de petits projets, etc...

Dans cet objectif, un marché a été passé précédemment avec un bureau d'Architectes pour une durée de 3 ans et à concurrence de 30.000 €.

Bien que la convention d'honoraires passée avec ce bureau n'arrive à échéance que le 28 avril 2017, son solde actuel n'est plus que de 204 €.

Il y a donc lieu de passer un nouveau marché de services pour une durée de trois ans, à concurrence d'un montant de 30.000 €, par procédure négociée sans publicité.

Un cahier spécial des charges et un modèle type de convention ont été élaborés pour définir les modalités de la relation à établir avec le prestataire de services.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONI, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, I.DUPONT, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, B.GALLEZ, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

décide :

Art. 1er : d'approuver le cahier des charges N° 2016/14 et le montant estimé du marché "Marché de services en vue de la désignation d'un architecte conseil pour une durée de 3 ans", établis par la Commune de Frameries. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 30.000,00 € TVAC (0% TVA).

Art. 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 3 : de financer cette dépense par le crédit inscrit au 10400/733-60 au service extraordinaire du budget communal de 2016 en cours d'approbation par le Gouvernement Wallon.

La délibération requise est adoptée.

Acquisition de cartouches d'encre informatique - Marché conjoint avec le CPAS - Approbation des conditions et du mode de passation

Afin de permettre une économie et une simplification administrative, il est proposé de passer un marché conjoint pour la Commune de Frameries et le CPAS de Frameries.

Le Conseil de l'Action Sociale du 16 février 2016 a adhéré au marché conjoint relatif à l'acquisition de cartouches d'encre informatiques, et de confier la réalisation du marché à la Commune.

Un cahier spécial des charges a donc été établi pour fixer les conditions du marché; il détermine la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation.

Le budget disponible pour cette opération s'élève à 25.000 €
TVAC.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, I.DUPONT, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, B.GALLEZ, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

décide :

Art. 1er : d'approuver le cahier des charges N° 2016/17 du marché "Acquisition de cartouches d'encre informatique - Marché conjoint avec le CPAS", établi par le Service Administratif des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics

Art. 2 : de procéder à un marché à commandes et de fixer les fourchettes comme suit :

Commune :

- Montant plancher : 7.000 € TVAC Montant plafond : 15.000 €
TVAC

CPAS :

- Montant plancher : 5.000 € TVAC Montant plafond : 10.000 €
TVAC

Art. 3 : de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché

Art. 4 : d'accepter la mission confiée par le CPAS relative à la désignation du pouvoir adjudicateur pilote

La délibération requise est adoptée.

Académie de Musique – Indemnités de déplacement octroyées à la Directrice de l'Académie du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONI, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, I.DUPONT, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, B.GALLEZ, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

décide :

Article 1^{er} : d'octroyer des indemnités de déplacement à la Directrice de l'Académie de Musique, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Art.2 : de fixer le nombre de kilomètres : soit $424 \text{ km} \times 0,3412 \text{ €} = 144,67 \text{ €}$ sur base d'un montant de 145 € prévu à cet effet à l'article budgétaire 734/12101/2016 « frais de déplacement et de séjour du personnel communal et des mandataires ».

La délibération requise est adoptée.

Enseignement – Indemnités de déplacement octroyées aux Directrices d'Ecole du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONI, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, I.DUPONT, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, B.GALLEZ, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

décide :

Article 1^{er} : d'octroyer des indemnités de déplacement aux directrices d'école, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Art. 2 : de fixer le nombre de kilomètres à octroyer par groupe scolaire comme suit :

– Madame Sabine Vankeerbergen : 1250 km : soit $625 \text{ km} \times 2$ implantations (Calmette + Champ Perdu) ;

– Madame Rosanna lafolla : 625 km : soit $625 \text{ km} \times 1$ implantation (La Victoire) ;

- Madame Géraldine Bériot : 1875 km : soit 625 km x 3 implantations (La Libération + Léopold + Collard) ;
 - Madame Jocelyne Cornez : 1875 km : soit 625 km x 3 implantations (Eugies + Sars + Wauters).
- ➔ soit 5625 km x 0,3412 € = 1919,25 € sur base d'un budget de 2.200 € prévu au budget 2016 sur l'article budgétaire 722/121-01 « frais de déplacement et de séjour du personnel communal et des mandataires » prévu à cet effet.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement – Augmentations de cadre en maternel – Ajustement des périodes de psychomotricité - Ratification

Par leurs courriels, les Directrices d'Ecole informent les Membres du Collège Communal que des augmentations de cadre en maternel peuvent être prévues à dater du lundi 18 janvier 2016, à savoir :

- o Eugies comptabilise 27 élèves au 15 janvier 2016, soit ½ temps supplémentaire.
- o Libération comptabilise 51 élèves au 15 janvier 2016, soit ½ temps supplémentaire.

L'organisation d'activités de psychomotricité est obligatoire pour les écoles ou implantations maternelles. Un encadrement spécifique est octroyé à cet effet. Chaque implantation maternelle bénéficie d'au moins 2 périodes de psychomotricité par classe :

- o soit organiques ;
- o soit non organiques, assurées par une personne sous contrat APE (région wallonne) ou ACS (région bruxelloises).

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, I.DUPONT, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, B.GALLEZ, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

décide :

Article 1^{er} : de ratifier la délibération du Collège Communal du 21 janvier 2016 relative à la décision d'ouvrir un ½ emploi supplémentaire en maternel, à dater du 18 janvier 2016 :

- au groupe scolaire d'Eugies
- au groupe scolaire de la Libération

Art. 2 : de maintenir ces emplois jusqu'au 30 juin 2016, date limite de subventionnement du département. Ils ne pourront néanmoins donner lieu à une nomination à titre définitif ;

Art. 3 : de prendre acte de l'ajustement des périodes organiques supplémentaires en psychomotricité à dater du 18 janvier 2016, en maternel, à savoir : 2 périodes organiques au groupe scolaire de la Libération.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement – Garderies dans l'Enseignement Libre - Subsidés non nominatifs de janvier à juin 2016

Les budgets, comptes et bilans des organismes subventionnés par la Commune doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communal afin de permettre le contrôle de l'utilisation des subsides octroyés.

Les organismes repris ci-dessous ne sont pas inscrits nominativement au budget de l'exercice et les bénéficiaires ont fourni les documents nécessaires à l'octroi de la subvention.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, I.DUPONT, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, B.GALLEZ, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

décide :

Article unique : d'approuver l'octroi des subsides sur l'article 722/44301 « avantages sociaux et subsides pour l'enseignement du libre » pour la période du 4 janvier 2016 au 30 juin 2016 répartis comme suit :

- Ecole St Joseph Frameries : 2.532.20 €
- Ecole Sacré-Cœur d'Eugies : 1.877.48 €
- Ecole libre mixte de la Bouverie : 5.055.53€
- Ecole Ste Waudru de Frameries : 1.755.11 €

La délibération requise est adoptée.

Rénovation urbaine de Frameries centre – Réaménagement du quartier de l'Église à Frameries – Avant-projet n°1.

En Juin 2015, le Conseil Communal a décidé d'approuver les conditions du marché de services afin de désigner un auteur de projet pour étudier le réaménagement du quartier de l'Église à Frameries.

En Décembre 2015, le Collège Communal a désigné un bureau d'études de Bruxelles afin de mener cette mission.

Un premier avant-projet a été réalisé et soumis à l'approbation du Conseil Communal.

Les travaux sont estimés à un montant de 1.831.000 € TVAC et seront subsidiés en rénovation urbaine à concurrence de 60 % par le Service Public de Wallonie.

M.Ph.DEBASIEUX souligne que le Groupe CDH a, depuis près de 25 ans, toujours soutenu la rénovation urbaine. Ici, il s'agit du quartier de l'Église, et sur le principe en lui-même, il est « pour ».

Toutefois, l'étude présentée lors de la Commission le laisse sur sa faim. Notamment, certaines choses sont interpellantes comme, en outre, le nom des rues qui est erroné. De plus, il s'agit d'un 1^{er} avant-projet et des montants financiers sont donnés sans avoir la moindre certitude de la finalité de celui-ci. Par expérience, des travaux de rénovation urbaine ont coûté bien plus cher que ce qui avait été annoncé au départ. Dans ce cas de figure, il est particulièrement difficile de s'exprimer à partir d'une telle base.

Pour ces diverses raisons, le Groupe CDH s'abstiendra à propos de ce dossier mais demande que l'on réserve la même attention en ce qui concerne les rues adjacentes au quartier de l'Église qui, pour certaines, appellent à une réfection utile.

M.le Bourgmestre ff. précise que l'avant-projet a été réalisé car il doit être transmis à la Région Wallonne dans le cadre d'une convention-exécution ainsi que pour la subvention. Conscient de l'urgence de ce type de dossier, il regrette de telles raisons de la part du Groupe CDH qui s'abstient à propos de celui-ci. Il est vrai que quelques petites erreurs au niveau des noms de rues ont été constatées mais celles-ci seront corrigées. Le périmètre est, quant à lui, bien défini. Il est d'ores et déjà bien entendu qu'au-delà de la subvention, l'Administration déboursera 40 % sur fonds propres afin que l'ensemble du quartier soit rénové.

M.Ph.DEBASIEUX dénonce que certaines voiries resteront les parents pauvres.

M.le Bourgmestre ff répond que parmi elles, certaines sont relativement saines et, seuls les trottoirs et les filets d'eau appellent à une rénovation.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée :

- par 19 voix « Pour », à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, A.CEUTERICK, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, I.DUPONT, R.WASELYNCK, B.GALLEZ, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

- par 6 « Abstention », à savoir :

Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, P.GIANGRECO, F.URBAIN, C.FONCK, F.DESPRETZ

décide :

Article unique : d'approuver l'avant-projet n°1 relatif au réaménagement du quartier de l'Eglise à Frameries.

La délibération requise est adoptée.

Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.A.T.M.) - Rapport d'activités 2015 et demande de subvention

Le CWATUPE (Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie) prévoit l'octroi, aux communes de plus de 16.000 habitants, d'une subvention de 5.580€ pour le fonctionnement de leur Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.A.T.M.).

En 2015, la C.C.A.T.M. s'est réunie valablement à neuf reprises. La Commune peut donc prétendre à l'octroi de la subvention auprès du Service Public de Wallonie.

En application de l'Article 14 du Règlement d'Ordre Intérieur de la C.C.A.T.M., le rapport d'activités doit être approuvé par le Conseil Communal.

Mme A.WILPUTTE présente la synthèse du rapport d'activités 2015 de la CCATM :

La CCATM s'est réunie 9 fois dont 8 fois avec le quorum atteint.

Le nombre de dossiers examiné est en augmentation. En effet, en 2015, 84 ont été examinés contre 66 en 2014.

Cette année, les dossiers suivants ont été examinés :

- 76 permis d'urbanisme contre 52 en 2014

- 8 permis « Article 127 »

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, I.DUPONT, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, B.GALLEZ, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

décide :

Article 1^{er} : d'approuver le rapport d'activités 2015 de la CCATM

Article 2 : de faire suivre ledit rapport et ses annexes à la Direction de l'Aménagement Local du Service Public de Wallonie en vue de l'octroi de la subvention.

La délibération requise est adoptée.

Création d'une voirie de liaison industrielle et son équipement entre la zone d'activité économique mixte et le parc industriel sis chemin de Binche à Frameries

La création de la voirie se situe entre la zone d'activité économique mixte du crachet et le parc industriel de Frameries passant par le chemin de Binche, en vue de viabiliser de nouvelles parcelles et augmenter la capacité d'accueil de ce parc industriel.

L'accord du Conseil Communal est requis sur l'ouverture de la voirie et la reprise gratuite de celle-ci par la Commune.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, I.DUPONT, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, B.GALLEZ, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

décide :

Article 1^{er} : d'approuver l'ouverture de la voirie de desserte et les plans y afférents

Article 2 : d'approuver la reprise gratuite, par la Commune, après réception provisoire

La délibération requise est adoptée.

Acquisition groupée de deux immeubles sis Place de Frameries, 2 et Rue Général Leman, 11

Sont actuellement en vente le restaurant « La dégustation » et l'immeuble voisin situé à l'angle de la Grand Place et de la rue Général Leman.

Cette acquisition permettrait à la commune d'accroître sa réserve foncière sur la place de Frameries et, à terme, de développer un projet d'envergure ou de vendre un plus grand ensemble à un promoteur.

M.Ph.DEBAISIEUX rappelle qu'un débat s'est déjà tenu à propos de ce dossier et ce, lors de la présentation du budget communal 2016.

M.P.GIANGRECO avait démontré l'incohérence de ce projet et exprimé clairement la position du Groupe CDH à ce propos. Il avait été répondu que le but était de peaufiner – finaliser la rénovation urbaine de la Grand Place et de revendre les biens.

M.le Bourgmestre ff. précise que cette opération vise à préserver la maîtrise du sol sans pour autant qu'aucune certitude n'existe vraiment quant à la destination finale. Dans ce cas, l'immeuble « La Paloma » serait mis en vente. L'option pourrait être très intéressante si un promoteur se manifestait. De plus, la pratique date depuis de nombreuses années.

Encore faut-il que la vente revienne à la Commune ; un autre acquéreur pourrait fort bien se présenter et remporter celle-ci. A ce stade, rien n'est certain, rien n'est fait.

M.Ph.DEBAISIEUX reconnaît que des montants ont toujours été inscrits au budget communal dans le cadre d'éventuelles acquisitions mais pas pour les revendre immédiatement. Dans ce cas, on prévoit directement le procédé. Il annonce que le Groupe CDH s'abstiendra sur le vote de ce point.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée :

- par 19 voix « Pour », à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, A.CEUTERICK, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, I.DUPONT, R.WASELYNCK, B.GALLEZ, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

- par 6 « Abstentions », à savoir :

Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, P.GIANGRECO, F.URBAIN, C.FONCK, F.DESPRETZ

décide :

Article unique : de faire une offre d'achat, sous réserve d'approbation du budget 2016 par le Gouvernement Wallon, pour les immeubles suivants :

- Restaurant « La Dégustation », Grand' Place, 2 à 7080 FRAMERIES
- Maison sise rue Général Leman, 11 à 7080 FRAMERIES

au montant total de 295 000 €.

La délibération requise est adoptée.

Marché de service bancaire conjoint pour la conclusion d'emprunts et d'escomptes de subsides pour le financement de dépenses extraordinaires – Commune et CPAS

Le Conseil Communal, en séance du 21 septembre 2015, décidait de lancer un appel d'offres, pour une durée de six mois, pour le financement de dépenses extraordinaires.

Ce délai de six mois permet, aujourd'hui, à la Commune et au CPAS de relancer un marché commun.

Ce marché conjoint s'inscrit dans une volonté de synergie et d'économie d'échelles encouragées par le Ministre des Pouvoirs Locaux et le CRAC.

Ce marché est passé par appel d'offres ouvert pour une durée d'un an et prévoit la possibilité de reconduire celui-ci avec le même adjudicataire pour une durée d'un an (avec un maximum de trois ans).

Un cahier spécial des charges relatif au marché a été établi.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBASIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, I.DUPONT, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, B.GALLEZ, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

décide :

Article 1er : de recourir à un appel d'offres ouvert.

Art 2 : d'approuver le projet (cahier spécial des charges) relatif au marché des services financiers concernant la conclusion d'emprunts et d'escomptes de subsides pour le financement de dépenses extraordinaires de la commune et du CPAS.

La délibération requise est adoptée.

UREBA II – Convention relative à l’octroi d’un prêt CRAC – Financement d’investissements économiseurs d’énergie

La mise à disposition des subventions obtenues pour les travaux liés à Ureba II doit être matérialisée sous la forme d’une convention particulière avec le CRAC.

Le Gouvernement wallon, en date du 28 mars 2013, a attribué, à la Commune, un subside de 103.024,14 €.

Le principe des travaux concernés, à savoir « Ecole de la Victoire – Châssis » a été approuvé par le Conseil en séance du 20 octobre 2014.

Afin de récupérer les subsides promis, cette convention doit faire l’objet d’une délibération du Conseil Communal et doit être retournée pour accord au CRAC.

M. Ph. DEBAISIEUX rappelle la question soulevée lors de la Commission à M. P. BOUVIEZ.

M.P. BOUVIEZ répond que la convention avec le CRAC date du 26/01/2016 ; il s’agit d’un délai raisonnable vu que le projet a débuté le 13 juin 2014 et qu’il a été approuvé par la Région Wallonne. On peut donc clairement annoncer un délai très normal pour l’élaboration d’une convention.

Sur proposition du Collège Communal, l’Assemblée, à l’unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, Fl.van HOUT, P. BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, I.DUPONT, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, B.GALLEZ, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

décide :

Article unique : d’approuver la convention pour les investissements réalisés dans le cadre d’une subvention UREBA et la retourner, accompagnée de la délibération, au CRAC, pour mise à disposition des fonds promis.

La délibération requise est adoptée.

Modification de l'action 2 "Valorisation des actions à destination du public analphabète et formation en alphabétisation pour des bénéficiaires spécifiques dans des créneaux horaires adaptés" et suppression de l'action 14 "réseau traitement des assuétudes et réduction des risques" PCS 2014-2019

Lors de la Commission d'Accompagnement du 27 novembre 2015, le service de prévention a présenté un rapport d'activités rédigé en collaboration avec des opérateurs et partenaires du PCS couvrant les années 2014 et 2015.

Ce rapport avait pour objectif de faire le bilan sur la mise en œuvre du PCS afin d'apporter des modifications et/ou suppression d'action en vue de répondre aux différents objectifs du PCS.

Après l'approbation de la Commission d'Accompagnement en date du 27 novembre 2015, il est proposé au Collège d'approuver la modification de l'action 2 "Valorisation des actions à destination du public analphabète et formation pour bénéficiaires spécifiques dans des créneaux horaires adaptés" et d'approuver la suppression de l'action 14 "réseau traitement des assuétudes et réduction des risques" et de les soumettre au prochain Conseil Communal du 29 février 2016 pour approbation.

Mme B.GALLEZ apporte quelques explications à propos du dossier soumis ce soir.

Notamment, seules 3 personnes sur 12 prévues au départ se sont présentées à l'Ecole de Promotion Sociale. Il est très difficile de cibler celles-ci. Dans un avenir proche, on retiendra l'expérience ; en attendant les fonds seront versés dans l'enveloppe globale du PCS.

De plus, le Décret a obligé à recentrer les actions sur un point bien précis ; une orientation des personnes vers les organismes des communes voisines est en cours.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, I.DUPONT, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, B.GALLEZ, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

décide :

Article 1^{er}: d'approuver la modification de l'action 2;

- Article 2: de mettre fin à la convention de partenariat avec transfert financier signée en 2013 dans le cadre de l'action 2 "valorisation des actions à destination du public analphabète et formation pour bénéficiaires spécifiques dans des créneaux horaires adaptés";
- Article 3: de transférer le montant du transfert financier de 2 146,80 € à l'article budgétaire 84010/124-02 lors de la modification budgétaire;
- Article 4: d'approuver la suppression de l'action 14 ;
- Article 5: de mettre en fin à la convention de partenariat avec transfert financier signée en 2013 dans le cadre de l'action 14 "réseau traitement des assuétudes et réduction des risques";
- Article 6: de transmettre les décisions auprès de la Dics.

La délibération requise est adoptée.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (Séance publique)

Il s'agit de la séance du 25 janvier 2016.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document est considéré comme adopté vu qu'il n'a appelé aucune observation durant la présente séance.

Par le Conseil :
Le Directeur Général,

Le Bourgmestre ff.,

Ph.WILPUTTE.

D.DRAUX.